

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrick ECHEGUT, Maire.

Etaient présent(e)s : Patrick ECHEGUT, Brigitte LASNE DARTAILH, Thomas VIOLON, Jacques MAURIN, Véronique CHERIERE, Aurélien BRISSON, Laurence GOUPIL, Daniel GONNET, Séverine BEAUDOIN, Renaud BOYER, Laurent PINAULT, Olivier GIGOT, Claire LELAIT

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Nicolas RUELLE, Karine MAILLARD,

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : Françoise DUFOUR à Véronique CHERIERE, Catherine DINE à Brigitte LASNE DARTAILH, Joëlle TOUCHARD à Patrick ECHEGUT

A été élu(e) secrétaire de séance : Laurence GOUPIL

Ordre du jour

1. CONSEIL MUNICIPAL : approbation du dernier compte rendu
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019
3. AFFECTATION DU RESULTAT
4. FISCALITE : VOTE DES TAUX
5. BUDGET PRIMITIF 2020 : Adoption
6. ASSOCIATIONS – Attribution des subventions
7. ASSOCIATION- CONVENTION D'OBJECTIFS avec l'EMBOUCHURE
8. ECLAIRAGE PUBLIC- renouvellement de la convention de maintenance
9. DOMAINE COMMUNAL : vente de l'immeuble sis au 11 rue André RAimbault
10. CŒUR DE VILLAGE- Convention de mission d 'assistance à maîtrise d'ouvrage
11. LOTISSEMENT DU BOURG : convention avec le bailleur social
12. QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu de janvier a été adopté.

DELIBERATION n ° 2020 n ° 6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019- approbation

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée délibérante le compte administratif pour l'année 2019.

Les résultats étant les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	2 240 637.34	2 443 619.45
	INVESTISSEMENT	446 250.53	277 778.15
REPORT EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)		283 264.10
	Report en section d'investissement (001)		118 272.02
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	2 240 637.54	2 726 883.55
	INVESTISSEMENT	638 392.30	402 015.17
	TOTAL CUMULE	2 869 029.84	3 128 898.72

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte**, en l'absence de Monsieur le Maire le compte administratif en tout point conforme au compte de gestion de la trésorerie,

DELIBERATION 2020 n ° 7 : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle le résultat approuvant le compte administratif 2019.

Après avoir rappelé le résultat de clôture de l'exercice 2019 de 436 045.65 €

Le Conseil Municipal après en avoir, à l'unanimité,

Décide d'affecter au Budget Primitif le résultat comme suit :

- 50 200.36 € à la section d'investissement au compte D 001
- 226 377.13 € à la section d'investissement au compte R1068
- 259 868.88 € à la section de fonctionnement au compte R002

DELIBERATION 2020 n ° 8 : FISCALITE : VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes locales votés en 2019.,

Il propose de les maintenir également pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de maintenir les taux d'imposition pour la population comme suit :

- taxe d'habitation : 12,20%
- taxe sur le foncier bâti : 26,47%
- taxe sur le foncier non bâti : 41,85%

le produit fiscal attendu n'étant pas connu, il sera établi lors d'un prochain conseil.

DELIBERATION 2020 n ° 9 : BUDGET PRIMITIF 2020 – Adoption

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 547 182.88 €	2 547 182.88 €
Section d'investissement	1 094 232.23 €	1 094 232.23 €
TOTAL	3 641 415.11 €	3 641 415.11 €

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- **d'approuver** le budget primitif 2020 tel qu'il a été présenté

DELIBERATION 2020 n ° 10 : ASSOCIATIONS – Attribution des subventions

M. Thomas VIOLON, adjoint en charge de la vie associative, expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations.

Il est rappelé aux membres du Conseil que ces dossiers ont été examinés conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission et transmis à chaque association avec le dossier-type de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide** de verser les subventions aux associations comme suit :

DEMANDE SUBVENTION 2020			
ASSOCIATION	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCORDE EN 2019	DECISION CONSEIL
ACL	En attente de leur demande	700	
ACPG CATM	262	262	262

AGEB	750	750	750
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES CHATS LIBRES D'ORLEANS	En attente de leur demande	150	
ARCHE DES SOUVENIRS	En attente de leur demande	634	
ARF CENTRE	70		70
ASSOCIATION DES VILLES FLEURIES	175		175
BAD LOISIRS	En attente de leur demande	300	
B.T.P C.F.A.	70		80
CAMPUS DES METIERS	80 par apprenti		80
CLIC	744.8	739.2	744.80
COMITE DES FETES	550	600	550
	5100	5020	5100
CULTURA LUSA	250	300	250
DANSES LOISIRS	200	150	200
ENTENTE BAULOISE	6000	6000	6000
FTDA	440	400	440
GRIS MEUNIER	500	350	500
IME BAULE	Attente de précisions		
MAUVES ATTITUDES	2500	participation flocage des maillots	Surseoir à statuer
MFR CHAINGY			80
MFR FEROLLES			80
MYCOPHILES DES MAUVES		100	100
SHOL local	400 €	450	400
SHOL Départemental	75	75	75
SOCIETE DE CHASSE	250	200	250
UDMR			
CENTRE SCIENCES			80
COTISATION			
FONDATION DU PATRIMOINE	160	160	160
AML	En attente de leur demande	958	
APPROLYS		50	50
CAUE	En attente de leur demande	316.95	
UDESMA		174.35	184,50

Un débat autour de la question d'apporter une aide aux établissements scolaires délivrant une scolarisation avec apprentissage partage les élus aussi M. Violon pose les questions suivantes :

- la commune apporte-t-elle un soutien financier à ces établissements ? 2 voix contre, 6 abstentions, 6 voix pour, 1 ne prend pas part au vote
il est alors décidé que la commune apportera une aide financière aux établissements scolaires offrant un apprentissage
- Cette aide sera versée systématiquement ou lorsqu'un enfant Baulois fréquente l'établissement ?
Il est décidé que l'aide sera versée lorsqu'un enfant Baulois fréquente l'établissement
Quel est le montant de l'aide apportée ? 9 voix pour 80 € et 7 abstentions
Il est décidé de verser, à la demande, 80€ par élève fréquentant des établissements délivrant une scolarisation avec apprentissage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide** de verser les subventions aux associations comme présenté.

DELIBERATION 2020 n ° 11: ASSOCIATION- CONVENTION D'OBJECTIFS avec L'EMBOUCHURE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Baule souhaite encourager et valoriser la création artistique, faciliter la diffusion et favoriser l'accès à la culture. C'est dans ce cadre que la convention d'objectifs avec L'Embouchure a été mise en place en 2019.

M. le Maire rappelle que le dispositif de soutien aux associations culturelles et à la création locale s'articule autour d'une réflexion par secteur en faveur de la permanence artistique sur le territoire autour de lieux de diffusion, de création et d'accompagnement des projets associatifs.

À ce titre, et selon le dispositif de soutien financier aux associations culturelles et à la création locale, la commune vise à accompagner les associations dont l'objet défini dans leurs statuts est en cohérence avec les objectifs de la commune de Baule en matière de politique culturelle.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la commune et l'association L'Embouchure, coopérative culturelle et artistique à laquelle ont adhéré les associations locales suivantes :

- Le festival Baule d'Airs
- Le Carnabaule
- La Corne des Pâtures (guinguette ligérienne)
- La Société Musicale de Baule

Et la compagnie de la Belle Image,

Pour l'année 2020, la subvention versée par la commune à l'association L'Embouchure est d'un montant de 49 135 euros.

Au vu des fiches actions présentées par L'Embouchure, Il est procédé au versement de la subvention de la manière suivante, sachant qu'il est admis que les subventions versées à l'Embouchure peuvent être reversées aux membres

	FONCTIONNEMENT	PACT	SOUTIEN A L'EMPLOI
LA BELLE IMAGE	10 000€		
L'EMBOUCHURE	13 200€	7 400€	7000€
CARNABAULE	500€	1 035€	
LA CORNE DES PATURES		5 000€	
BAULE D'AIRS		5 000€	
SOCIETE MUSICALE BAULOISE		0	
Sous total	23 700€	18 435€	7 000€
TOTAL	49 135€		
PLANNING DE VERSEMENT	avril	Octobre – montant déduit après bilan PACT avec la Région	Mars

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association L'Embouchure telle que présentée et annexée.

DELIBERATION 2020 n° 12 : ECLAIRAGE PUBLIC- renouvellement de la convention de maintenance

Il s'agit de valider le contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par la société SPIE qui a réalisé la rénovation de la moitié du parc communal.

Il est proposé un contrat d'1 an renouvelable par expresse reconduction, avec 2 passages préventifs et des réparations ponctuelles en fonction des demandes.

M. le Maire présente la proposition de la société SPIE pour la mission de maintenance de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Aujourd'hui la moitié du parc de l'éclairage public est rénové, une prestation de maintenance est nécessaire. Qui porte sur les lanternes et leurs appareillages ainsi que les armoires et coffrets de commande, sachant qu'une garantie de 8 ans est prévue sur les nouveaux appareillages dans le cadre du marché de rénovation.

Pour le contrat de maintenance il est prévu :

- une maintenance préventive avec des visites périodiques, une visite diurne deux fois par an
- une maintenance curative déclenchée par un ordre d'intervention donné par la collectivité (groupé).

La durée est proposée à 1 an renouvelable expressément 2fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- **de valider** le bordereau de prix unitaire présenté
- **d'autoriser** M. le Maire à signer le contrat de maintenance de l'éclairage public tel que présenté ci-dessus avec la société SPIE.

DOMAINE COMMUNAL : vente de l'immeuble sis au 11 rue André Raimbault

Ce point est reporté à un prochain conseil.

DELIBERATION 2020 n° 13 : COEUR DE VILLAGE- Convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La commune de Baule a défini son projet d'aménagement du Coeur de Village par un Plan Guide d'aménagement validé en 2018. Une première opération de lotissement en régie sur un foncier communal a été initiée en 2019 : le permis d'aménager sera prochainement déposé.

La prochaine étape de cette opération est d'organiser la commercialisation des terrains. Le programme du lotissement vise notamment à proposer des logements adaptés aux seniors. Une démarche de concertation engagée avec des habitants de la commune a montré l'intérêt de personnes seules pour un logement proposé en location.

Une première sollicitation de constructeurs de maisons individuelles a permis d'identifier des entreprises en capacité de produire des modèles de logements adaptés à ce programme. Il s'agit désormais de formaliser l'accord de commercialisation et de poursuivre la démarche envers les habitants afin de vendre les terrains.

Le lotissement programme également quelques terrains à bâtir libres de constructeur et une opération de logements sociaux.

Enfin, désireuse de maîtriser le rythme de réalisation du projet de Coeur de Village, la commune envisage d'initier une deuxième opération relevant du plan guide, qui nécessitera un appel d'offres de maîtrise d'œuvre et un suivi opérationnel.

Afin d'accomplir ces missions, la commune doit se doter d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. SIAM CONSEIL propose de remplir ces missions et propose un bordereau de prix, pour une durée prévisionnelle de 18 mois.

La proposition financière s'élève à un montant de 20 100€ ht pour la totalité des missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'autoriser** M. le Maire à signer la proposition de SIAM CONSEIL telle que décrite ci-dessus.

LOTISSEMENT DU BOURG : convention avec le bailleur social

Ce point est reporté à un prochain conseil

QUESTIONS DIVERSES

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT ABORDEE, LA SEANCE DU CONSEIL EST CLOSE.